



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Somme

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
94	94	80

DELIBERATION N° DE_2026_159

Urbanisme – Enquête publique unique et enquête parcellaire - Demandes d'autorisation environnementale et de déclaration d'utilité publique (DUP) mise en compatibilité PLU de Crécy en Ponthieu et projet de prélèvement d'eau du SIAEP de la Région de Nouvion

Date de la convocation
24 septembre 2026

Date d'affichage
24 septembre 2026

VOTES
EXPRIMES : 78
POUR : 78
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 2
NPPV : 0

Date de transmission de l'acte: 12/10/2026

Date de reception de l'AR: 12/10/2026

080-200070936-DE_2026_159-DE

A G E D I

**Délibération du Conseil Communautaire
de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre**

Séance du mardi 29 septembre 2026

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-six à 17h00, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle Polyvalente à Noyelles sur Mer, sous la présidence de Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS-LES-YAUCOURT).

Présents : Madame Angélique PARIS BAILLEUL (AGENVILLERS), Monsieur Ludovic FIRMIN (AILLY LE HAUT CLOCHER), Madame Agnès DAILLY (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Thibault BOURGOIS (ARRY), Monsieur Grégory DUFOUR (BERNAY EN PONTHIEU), Madame Olivia ROUSSEL (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Marcel GAMARD (BRUCAMPS), Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS-LES-YAUCOURT), Monsieur Jean-Luc DELOBEL (CANCHY), Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL), Madame Annie TRAUlle (COULONVILLERS), Monsieur Hervé LEVEL (CRAMONT), Monsieur Sébastien HAUTBOUT (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Jean Paul TORDEUX (CRECY EN PONTHIEU), Madame Myriam LOURDEL (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS), Monsieur Olivier GERARD (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Madame Maïté BERON (DOMQUEUR), Monsieur Michel GAYET (DOMVAST), Monsieur Damien BRIET (ERGNIES), Madame Michèle SOHET (FAVIERES), Monsieur Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Madame Marie José VAN RIEK ONGHENA (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Pascal DECLERCQ (GAPENNES), Monsieur Jean-Paul PRUVOT (GORENFLOS), Monsieur Etienne LEPRINCE (GUESCHART), Monsieur Frédéric NOEL (HAUTVILLERS-OUVILLE), Madame Martine POPULAIRE (LE BOISLE), Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Madame Karine DEVISMES (LE CROTOY), Monsieur Frédéric ROY (LE TITRE), Monsieur Jean Marie PECQUET (LONG), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL), Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHIEU), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTHIEU), Madame Florie BARBIER (MOUFLERS), Madame Claude DUFRENE (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION), Monsieur Christian HUNAUT (NOYELLES-SUR-MER), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX), Monsieur Thierry BIZET (PONTHOILE), Madame Sophie DUCASTEL (PONT-REMY), Monsieur Daniel TOURON (PONT-

REMY), Monsieur Michel CRESPEL (PONT-REMY), Monsieur Jean SAVY (QUEND), Madame Agnès BOULONGNE (RUE), Madame Gisèle CAROUGE (RUE), Madame Christine SALLE (RUE), Monsieur Dominique DARAS (RUE), Monsieur Eric FITTERER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Madame Rebecca HORNOY (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT), Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Madame Brigitte LEVASTRE (ST RIQUIER), Monsieur Laurent SAUVAGE (VILLERS-SOUS-AILLY), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX), Monsieur Dominique LECERF (VRON), Monsieur Gerard DEVILLEPOIX (VRON), Madame Emmanuelle CHEVALLIER (YVRENCH), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCHIEUX)

Elus représentés ayant donné pouvoir : Madame Isabelle ALEXANDRE (ESTREES LES CRECY) représentée par Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS-LES-YAUCOURT), Monsieur Kevin LHEUREUX (FOREST-MONTIERS) représenté par Madame Gisèle CAROUGE (RUE), Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE) représenté par Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX) représenté par Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) représenté par Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Monsieur Marc VOLANT (QUEND) représenté par Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Monsieur Christophe DUFRENOY (RUE) représenté par Madame Agnès BOULONGNE (RUE), Monsieur Yves MANIER (RUE) représenté par Madame Christine SALLE (RUE), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT) représenté par Monsieur Claude PATTE (ARGOULES)

Absent(s) : Madame Nathalie REBEILLEAU (BOUFFLERS), Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE) suppléé par Madame Olivia ROUSSEL (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Eric MOUTON (BUIGNY SAINT MACLOU), Monsieur Jean Alain DELRUE (CANCHY) suppléé par Monsieur Jean-Luc DELOBEL (CANCHY), Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Monsieur Laurent DUVAL (LE BOISLE) suppléé par Madame Martine POPULAIRE (LE BOISLE), Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTHIEU) suppléé par Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHIEU), Monsieur Nicolas LEDUC (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Arnaud BRASSART (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Fabien COCKENPOT (MOUFLERS) suppléé par Madame Florie BARBIER (MOUFLERS), Monsieur Bertrand DUFOUR (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur Philippe SELLIER (NEUILLY LE DIEN), Madame Geneviève DARRAS (NEUILLY L HOPITAL) suppléée par Madame Claude DUFRENE (NEUILLY L HOPITAL), Madame Amandine DELCOURT (Nouvion), Madame Hélène VENIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRUVAL), Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE), Monsieur Laurent SAISON (RUE)

Excusé(s) : Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT)

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE)

Objet de la Délibération : Urbanisme – Enquête publique unique et enquête parcellaire – Demandes d'autorisation environnementale et de déclaration d'utilité publique (DUP) emportant mise en compatibilité du PLU de Crécy en Ponthieu présentées par le SIAEP de la région de Novion pour le projet de prélèvement d'eau dans la nappe souterraine à destination de la consommation humaine

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 110-1 et R. 214-1 ;

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1321-1 et suivants relatifs à la protection des eaux destinées à la consommation humaine ;

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment ses articles L. 110-1 et R. 131-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 153-54 à L. 153-59 et R. 153-15 et suivants relatifs à la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 14 décembre 2016, créant la communauté de communes Ponthieu Marquenterre ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2025 actant la dernière version des statuts communautaires du Ponthieu-Marquenterre ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 juillet 2026 ordonnant l'ouverture conjointe de l'enquête publique unique portant sur la DUP emportant mise en compatibilité du PLU de Crécy-en-Ponthieu, l'autorisation environnementale et l'enquête parcellaire ;

Vu la saisine de Monsieur le Préfet de la Somme en date du 29 juillet 2026 sollicitant l'avis de la Communauté de Communes sur le projet et sur la mise en compatibilité du document d'urbanisme ;

Vu le dossier présenté par le Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Nouvion pour un prélèvement de 3 980 m³/jour dans la nappe de la craie sur la commune de Crécy-en-Ponthieu ;

Considérant que ce projet vise à créer une nouvelle ressource essentielle pour la sécurisation à long terme de l'alimentation en eau potable des populations locales ;

Considérant que l'enquête parcellaire conjointe permet de déterminer avec précision les propriétés soumises aux acquisitions foncières (Périmètre de Protection Immédiat) et aux servitudes d'utilité publique (Périmètre de Protection Rapproché) ;

Considérant qu'après analyse, le périmètre parcellaire retenu par le Syndicat des eaux n'impacte aucun projet d'aménagement communautaire en cours, ni aucune propriété foncière en propre de la Communauté de Communes ;

Considérant que la Déclaration d'Utilité Publique emporte de fait la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Crécy-en-Ponthieu afin de permettre l'implantation réglementaire des ouvrages techniques de prélèvement, ainsi que l'inscription des servitudes associées ;

Considérant que l'examen du dossier montre que les modifications réglementaires et de zonage apportées ne bouleversent pas l'économie générale du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU de la commune de Crécy-en-Ponthieu ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 78 voix pour et 2 abstentions, décide :

- **D'émettre un avis favorable sur la demande d'Autorisation Environnementale, sur la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Crécy-en-Ponthieu, et sur le dossier d'Enquête Parcellaire présentés par le Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Nouvion pour la création de la nouvelle ressource en eau potable ;**
- **D'émettre un avis favorable sur le dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Crécy-en-Ponthieu joint à la présente procédure d'enquête publique unique ;**
- **D'acter la mise en compatibilité du PLU de Crécy-en-Ponthieu ainsi que l'inscription des nouvelles Servitudes d'Utilité Publique (SUP) s'effectueront d'office dès la publication de l'arrêté préfectoral de DUP et sa mise en ligne sur le Géoportail de l'Urbanisme ;**
- **De charger Monsieur le Président de notifier la présente délibération à Monsieur le Préfet de la Somme pour être versée au dossier d'enquête publique, ainsi qu'au Président du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Nouvion.**

Résultat des votes :

Pour : 78

Angélique PARIS BAILLEUL

Ludovic FIRMIN

Agnès DAILLY

Claude PATTE

Thibault BOURGOIS

Grégory DUFOUR

Xavier BORDET suppléé par Olivia ROUSSEL

Marcel GAMARD

Mathieu DOYER

Jean Alain DELRUE suppléé par Jean Luc DELOBEL

Maurice CREPIN

Annie TRAUILLÉ

Hervé LEVEL

Sébastien HAUTBOUT

Myriam LOURDEL

Jean Paul TORDEUX

Jean Louis LABRY

Olivier GERARD

Maïté BERON

Michel GAYET

Damien BRIET

Isabelle ALEXANDRE représentée par Mathieu DOYER

Michèle SOHET

Dominique MIRAMONT

Daniel WALLET

Kévin LHEUREUX représenté par Gisèle CAROUGE

Alain BAILLET représenté par Eric KRAEMER

Eric KRAEMER

Marie José VAN RIEK ONGHENA

Pascal DECLERCQ

Jean Paul PRUVOT

Etienne LEPRINCE

Frédéric NOEL

Laurent DUVAL suppléé par Martine POPULAIRE

Philippe EVRARD

Arnaud HORNOY représenté par Philippe EVRARD

Véronique DELORME

Daniel TOURON

Karine DEVISME

Frédéric ROY

Stéphane DELEENS représenté par Daniel WALLET

Jean Marie PECQUET

Olivier PLEY

Philippe PARMENT

Antoine BACQUET suppléé par Christophe DAMET

Murielle DULARY

Gérard GALLET

Geneviève DARRAS suppléée par Claude DUFRENE

Maurice FORESTIER

Jean Charles BOUCART

Christian HUNAUT

Date de transmission de l'acte: 12/10/2026

Date de reception de l'AR: 12/10/2026

080-200070936-DE_2026_159-DE

A G E D I

Daniel DUBOIS
Thierry BIZET
Sophie DUCASTEL
Michel CRESPEL
Ludovic AVISSE
Marc VOLANT représenté par Marie Claire FOURDINIER
Marie Claire FOURDINIER
Christophe DUFRENOY représenté par Agnès BOULONGNE
Agnès BOULONGNE
Yves MANIER représenté par Christine SALLE
Gisèle CAROUGE
Christine SALLE
Dominique DARAS
Eric FITTERER
Rebecca HORNOY
Francis GOUESBIER
Joël FARCY
Jocelyne MARTIN
Brigitte LEVASTRE
Vincent DUBOIS pouvoir à Claude PATTE
Laurent SAUVAGE
Michel RIQUET
Patricia POUPART
Dominique LECERF
Gérard DEVILLEPOIX
Emmanuelle CHEVALLIER
Thierry MIANNAY

Contre : 0

Abstention : 2

Fabien COCKENPOT suppléé par Florie BARBIER

Jean René SAVE

Ne prennent pas part au vote : 0

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées.
Transmis au représentant de l'Etat le :
Pour extrait conforme,

Le Président,
Mathieu DOYER

